

**ETUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE  
D'UNE POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE  
SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VALLEE DE L'HERAULT**

**Restitution du diagnostic**

**Gignac, 1<sup>er</sup> avril 2011**



## Les objectifs de l'étude

- Aider le territoire et ses élus dans leurs choix stratégiques et opérationnels
- Prendre en compte l'offre de service existante, les besoins des familles, l'organisation du territoire et sa géographie
- Pour proposer des solutions :
  - innovantes en réponse à des besoins émergents ou non satisfaits à ce jour
  - viables au regard des contraintes économiques
  - soutenables dans le respect du développement durable

## Le déroulement de l'étude : trois étapes

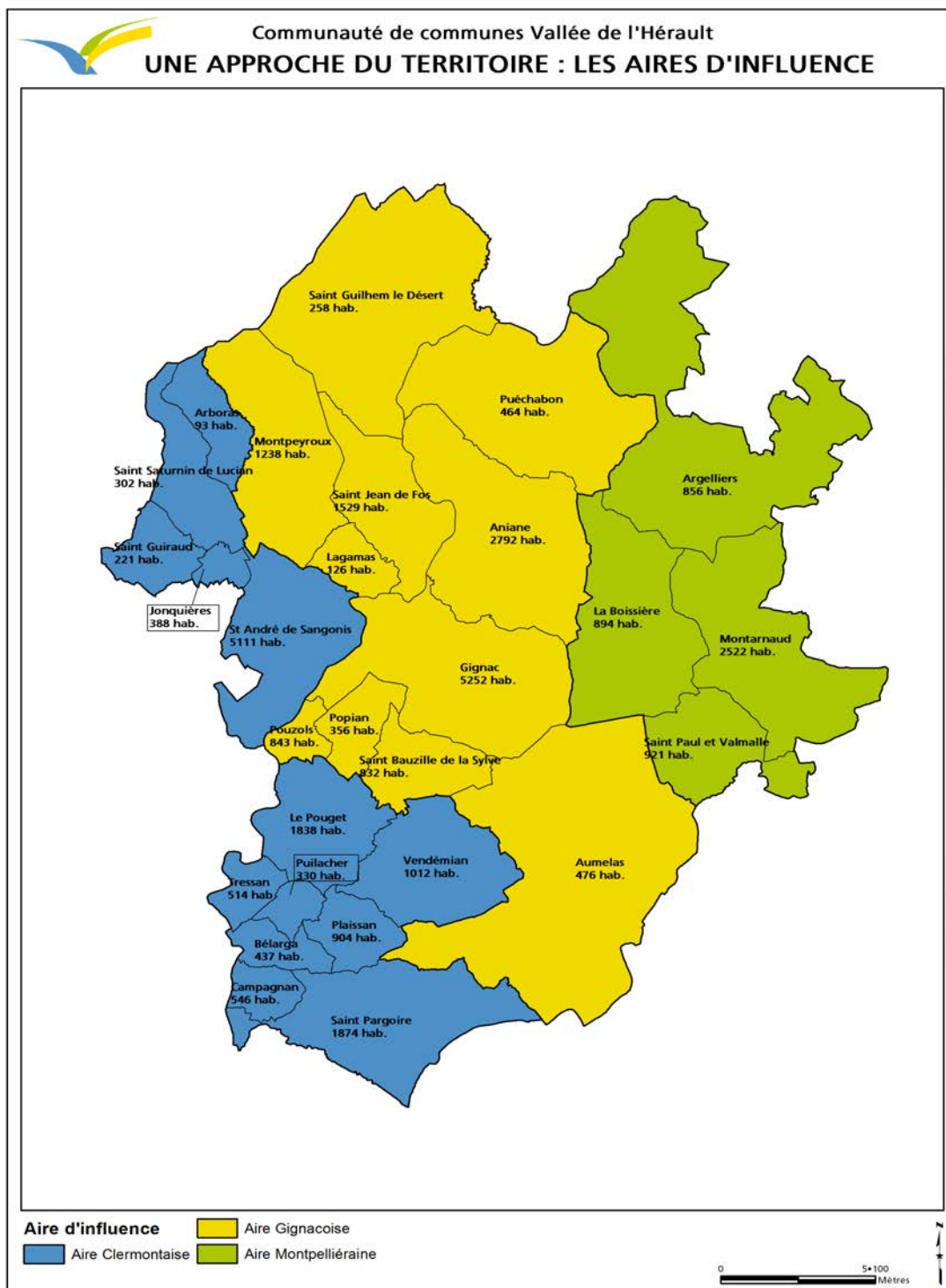
- ❑ Etape 1 : réalisation d'un **diagnostic partagé** des services existants et des besoins des habitants, confrontés aux réalités du territoire
  
- ❑ Etape 2 : l'élaboration d'un **plan d'action territorial et partenarial**
  
- ❑ Etape 3 : la conception des **outils d'évaluation** du futur plan d'action territorial

## Le déroulement de l'étude

- Trois étapes qui s'appuient chacune sur une **démarche participative** forte :
  - Mobiliser les acteurs du territoire pour recueillir leur expériences, attentes et besoins :
    - habitants, élus et services de la CCVH et des communes, partenaires institutionnels et financeurs, professionnels, et autres acteurs concernés par l'enfance et la jeunesse
  - Fédérer ces acteurs, les associer aux réflexions en cours et à l'élaboration des orientations

## Présentation du territoire de la CCVH

La plupart des données que nous aborderons, sera traitée à trois échelles territoriales :  
la Communauté de Communes dans son ensemble ;  
les communes elles-mêmes ;  
les « aires d'influence » qui agissent sur les modes de vie des habitants.



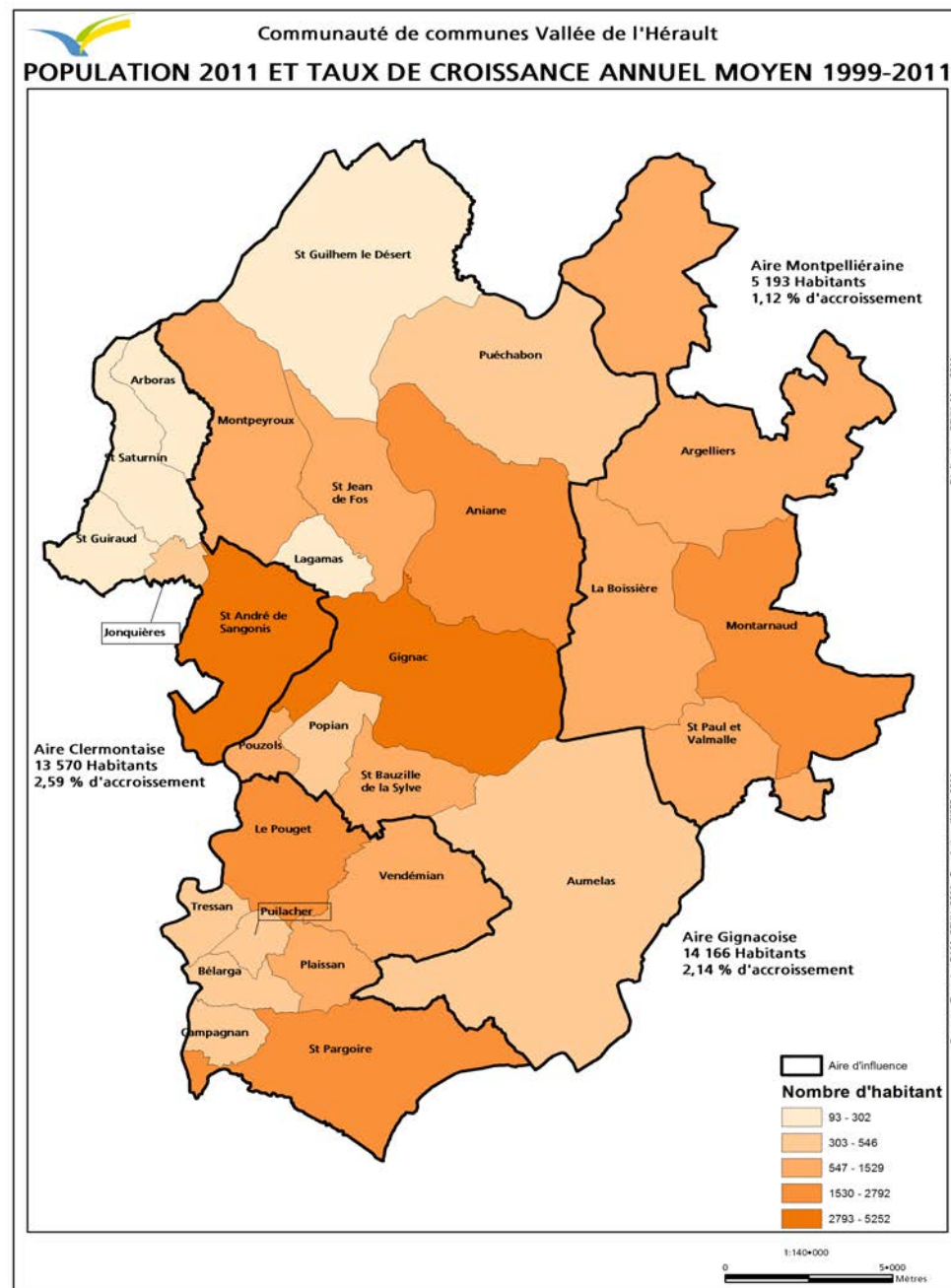
## La population et ses évolutions

Sur la période 1999-2011, le taux de croissance annuel moyen de la communauté de communes, est sensiblement supérieur à la moyenne héraultaise (2.15% contre 1.47%).

Il masque cependant des disparités importantes entre les différentes aires d'influence au sein de la CCVH.

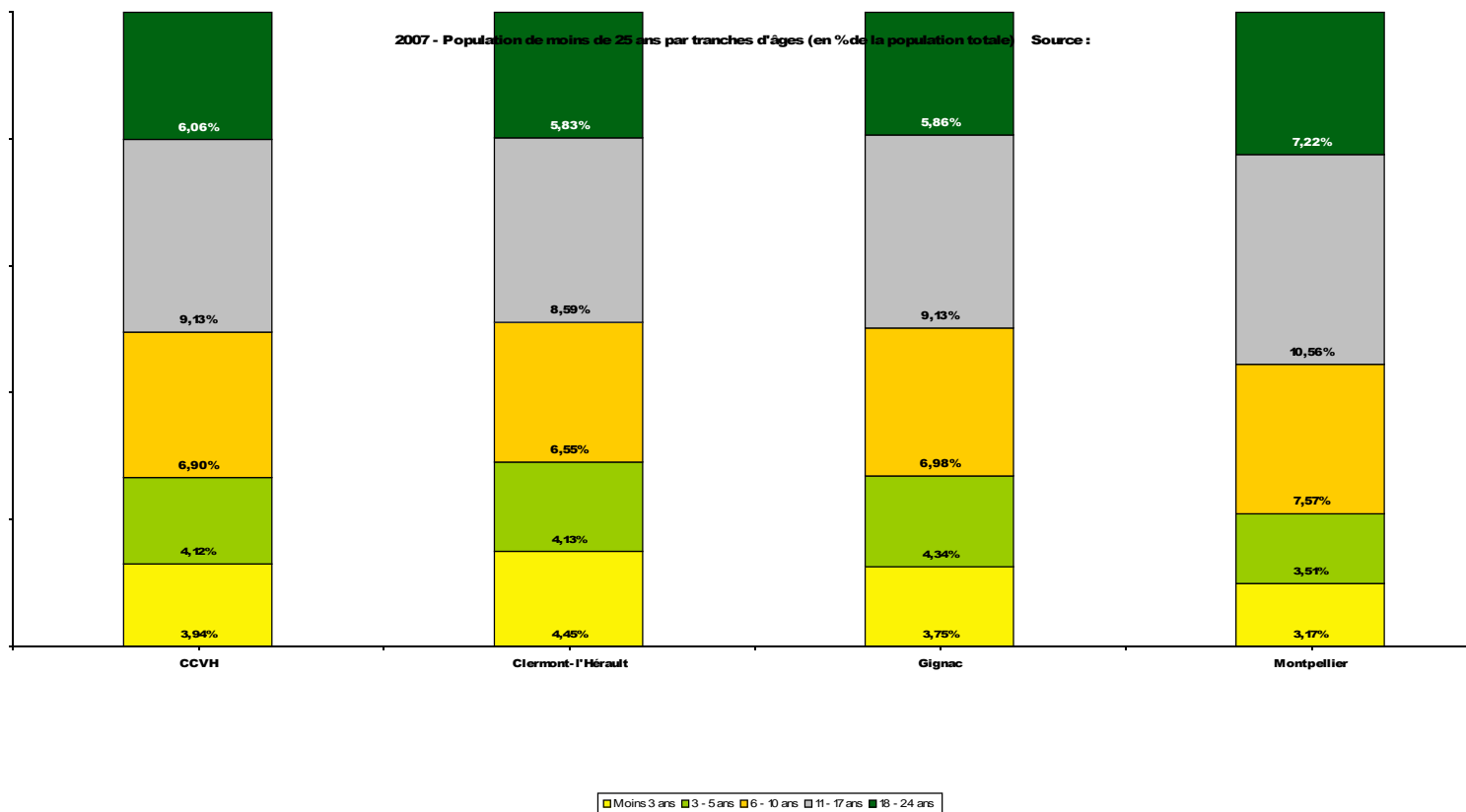
Sur la période 2007-2011, le taux de croissance annuel se ralentit (1,06% l'an) et les écarts entre les aires d'influence sont réduits (de 1,05 à 1,08%).

## Etude Enfance Jeunesse



## Les publics cibles

Les enfants de moins de 6 ans (1 245 de moins de 3 ans et 1 302 de 3 à 6 ans) représentent **8 %** de la population totale du territoire, proportion supérieure à la moyenne départementale (6,6%). Cette tendance est davantage marquée sur l'aire d'influence Clermontaise qui est aussi celle qui a connu la plus forte croissance de sa population.



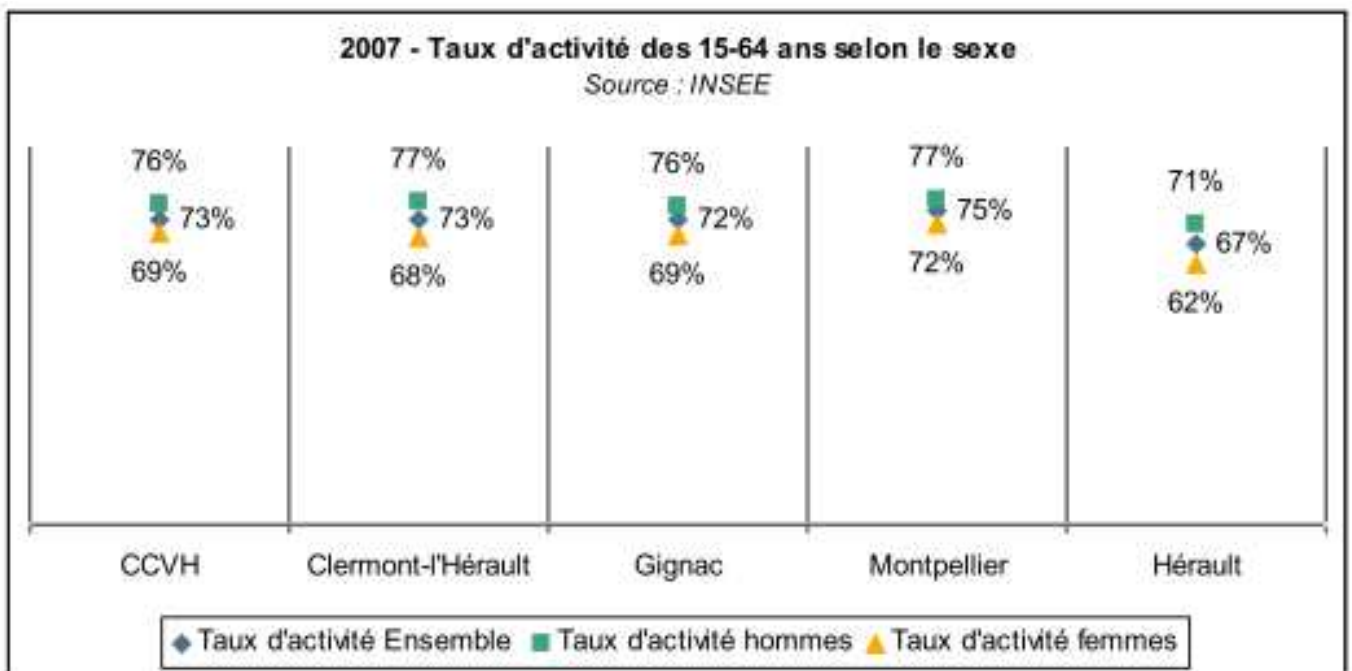
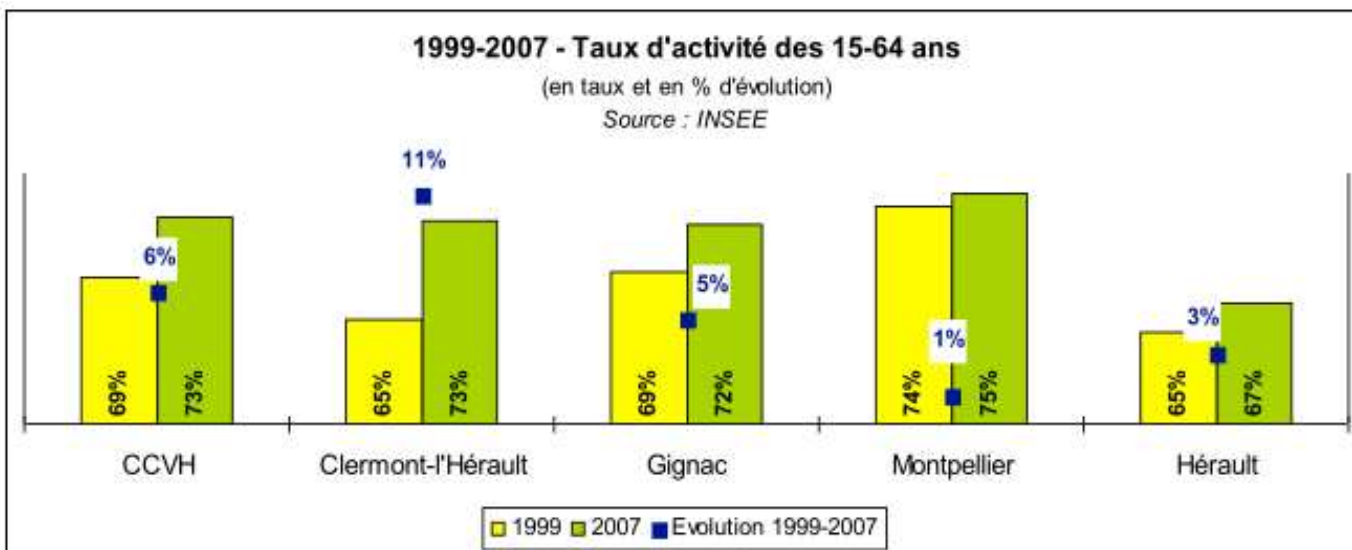
A l'inverse, les communes situées dans l'aire d'influence Montpelliéraine comptent la proportion de jeunes de 11 à 25 ans (17,7% de la population) la plus élevée, proche de celle de la moyenne départementale (18%).



# L'activité professionnelle

Avec 14 462 actifs résidents dans la CCVH, le territoire dans son ensemble, comme dans chacune des aires d'influence, connaît un taux d'activité élevé et supérieur aux moyennes départementales.

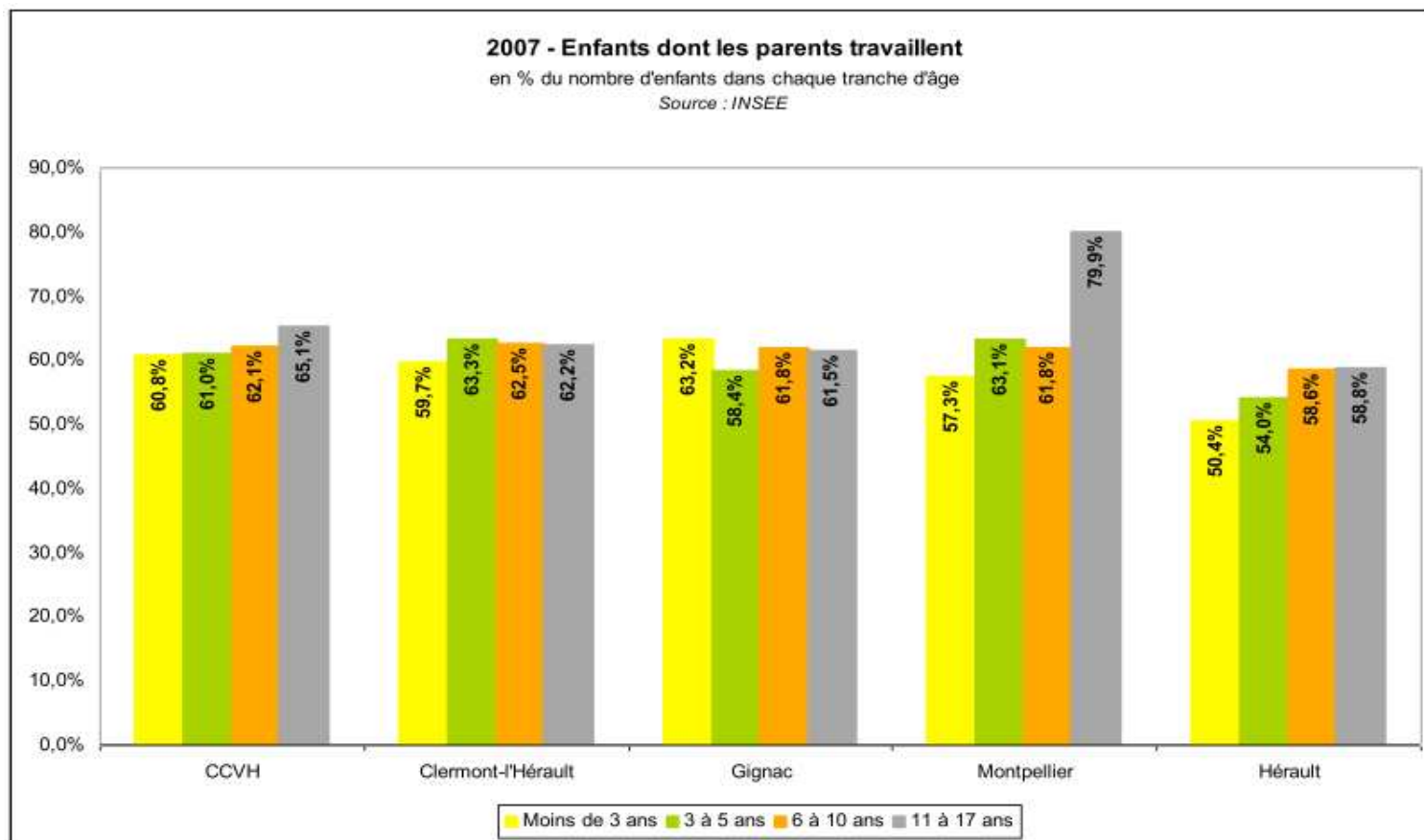
En 2007, le taux d'activité des femmes est de **69 %**, de 7 points inférieur à celui des hommes. Mais il est sensiblement supérieur à celui observé par ailleurs, dans le département de l'Hérault (67 %) comme au plan national (67,2 %).



## Les enfants et les jeunes dont les parents travaillent

La proportion d'enfants et de jeunes concernés, pour chacune des différentes tranches d'âge, est supérieure à la moyenne héraultaise. En moyenne, sont concernés sur le territoire de la CCVH 62,2 % des 0-17 ans, contre 55,4 % dans l'Hérault.

On remarque que la part des moins de 3 ans est particulièrement élevée avec une moyenne de 60,8 % (757 enfants) des enfants de cette tranche d'âge sur le territoire de la CCVH et 63,2 % (349 enfants) dans l'aire Gignacoise.

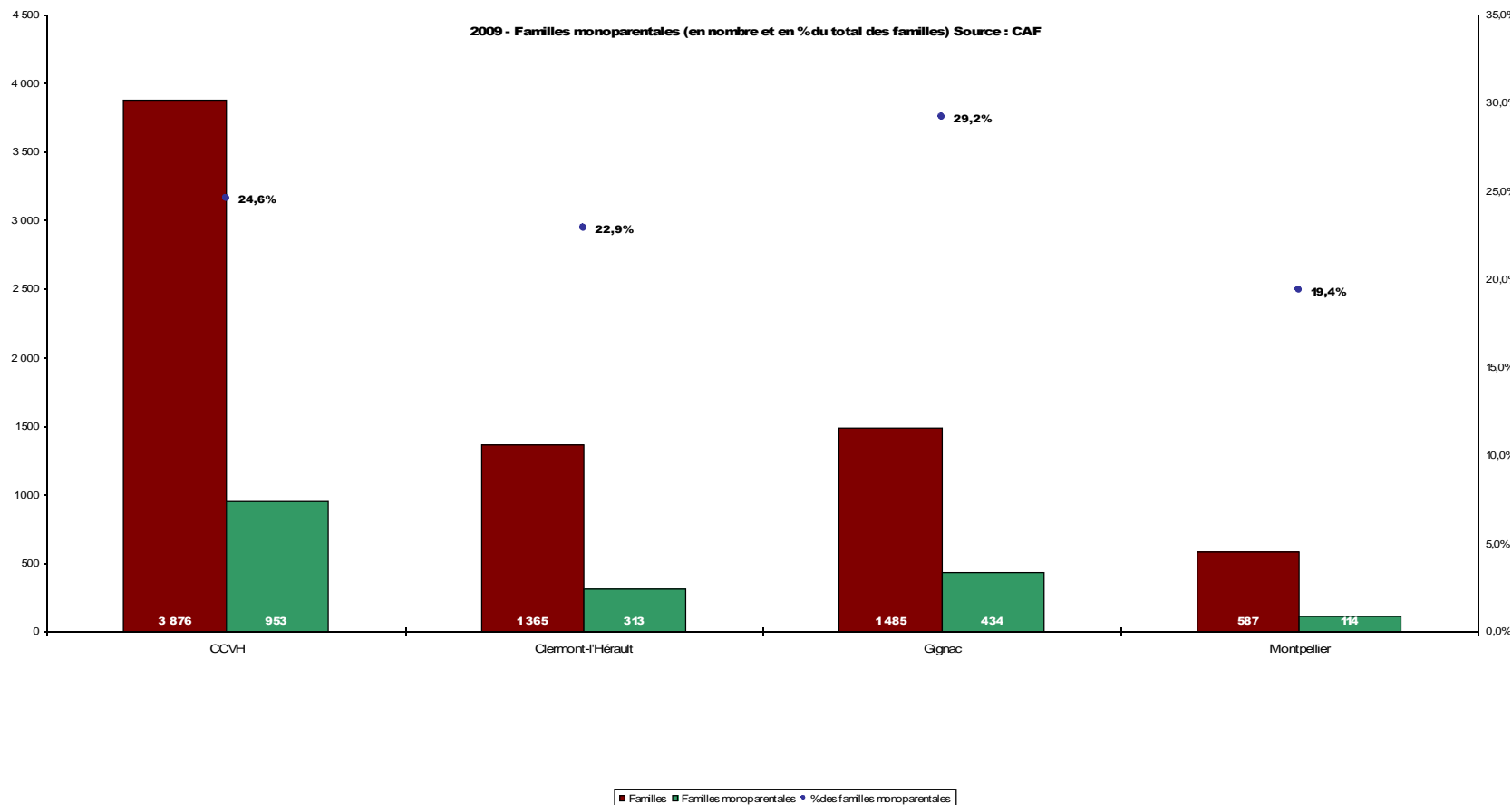


A l'autre extrémité, l'aire montpelliéraine concentre un nombre élevé de jeunes de 11 à 17 ans dont les parents exercent une activité professionnelle (79,9 %).

## La monoparentalité

953 familles monoparentales représentent **24.6 %** des familles allocataires de la CAF contre 19,5% pour la moyenne nationale

Les contrastes entre les différentes aires d'influence sont toutefois sensibles. Ainsi, le secteur de Gignac est le plus marqué avec plus de 29 % de familles monoparentales.



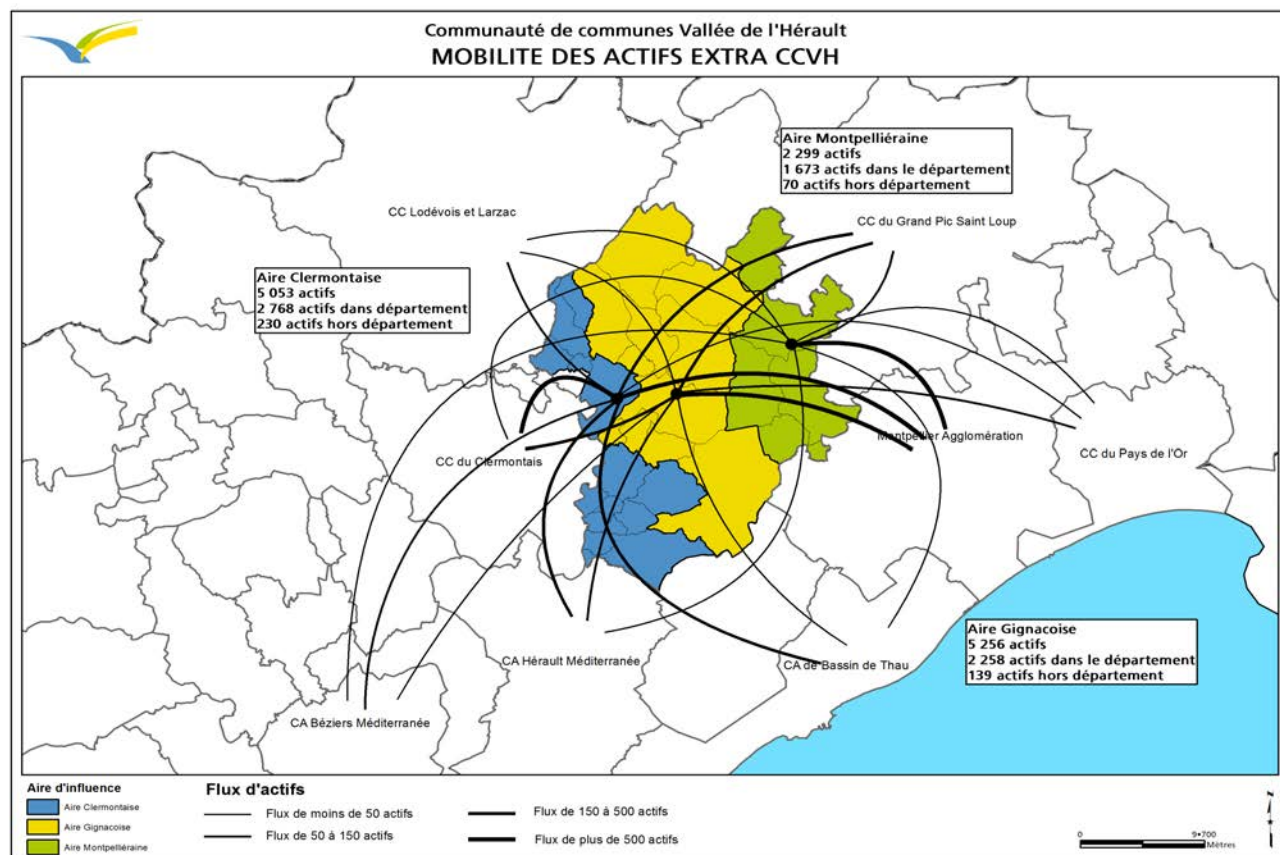
L'aire d'influence Gignacoise représente 51 % des familles monoparentales du territoire, alors qu'elle compte 43 % de la population totale.

## Les actifs qui quittent le territoire

La CCVH compte 12 600 actifs en 2007. Les « sortants », qui travaillent hors du territoire communautaire, représentent 61% des actifs.

Les actifs de l'aire d'influence Montpelliéraine sont les plus mobiles, avec 75,8 % d'actifs travaillant hors du territoire. Ils sont particulièrement tournés vers l'agglomération de Montpellier (60,6 % des sortants) et très peu vers le Clermontois ou le Lodévois-Larzac (2,4 % de sortants vers ces deux communautés de communes).

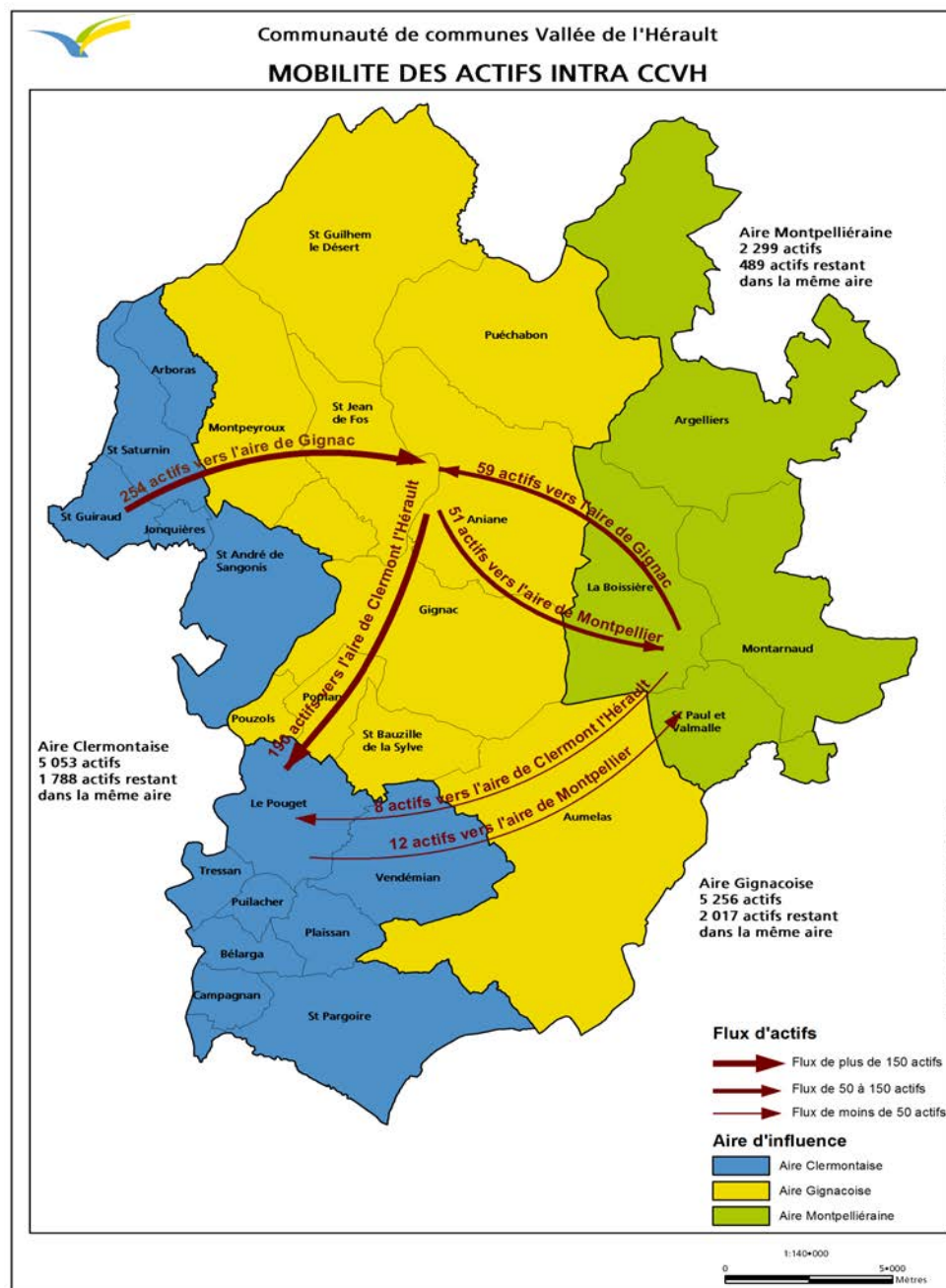
Les résidents de l'aire Gignacoise sont les plus sédentaires : 43 % des actifs travaillent sur le territoire de la CCVH.



les actifs de l'aire Clermontaise quittent la CCVH pour 59,3 % d'entre eux (2 999 personnes)

## Les actifs qui travaillent sur le territoire

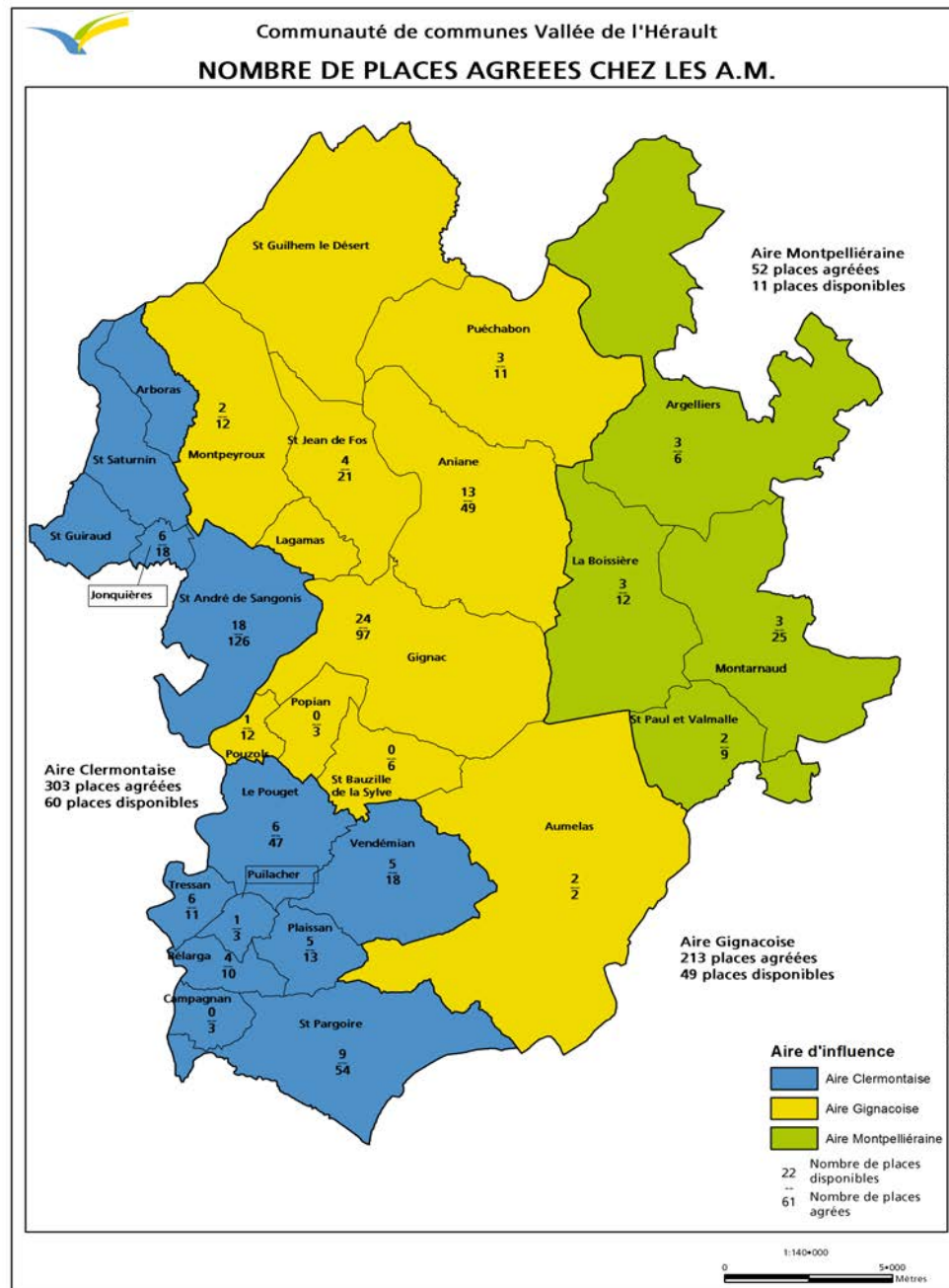
On notera enfin que les mouvements internes à la CCVH, d'une aire d'influence à l'autre, sont peu importants, les actifs de l'aire Clermontaise étant ceux qui sont le plus mobiles au sein de la CCVH (5,3 % des actifs), et ceux de l'aire Montpelliéraine les moins mobiles (2,9 % des actifs).



# **Les pratiques et besoins d'accueil de la petite enfance**

## Une offre importante chez les assistants maternels (AM): 228 AM pour 568 places au 31/12/10

- Un agrément qui facilite l'installation (70 AM en 2006)
- 120 places disponibles au 31/12/2010
- Une offre qui couvre bien le territoire
- Des tarifs plus élevés que la moyenne nationale
- Un métier qui nécessite une professionnalisation
- L'assistant maternel, un choix par défaut
- La nécessité de rompre l'isolement entre AM



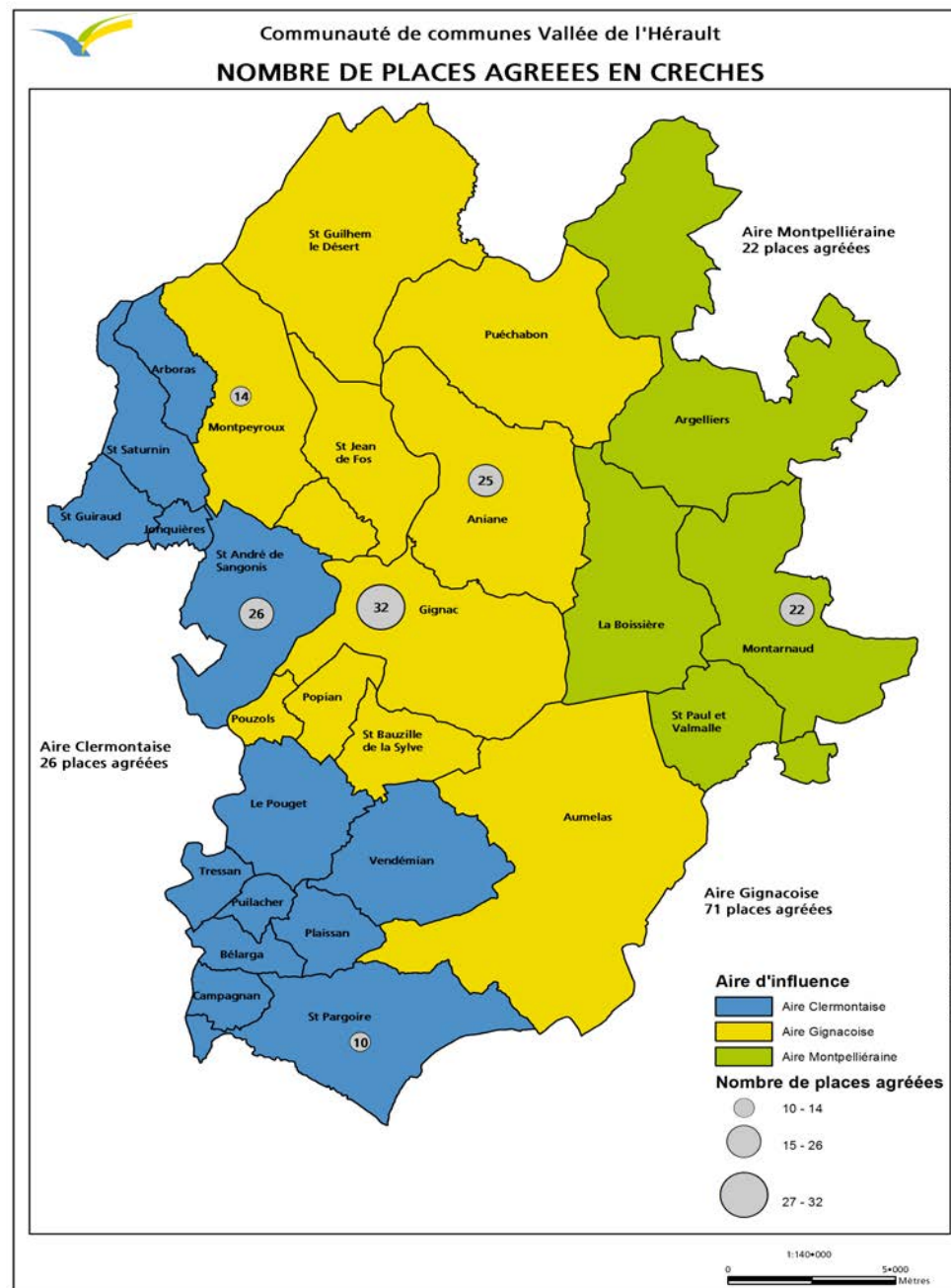
### **Le Relais d'Assistants Maternels intercommunal, un dispositif attendu sur le territoire**

- Une première action intercommunale dans le domaine de la petite enfance
- Le RAM, un service itinérant
- Des locaux adaptés au Domaine Départemental de Trois Fontaines
- Des attentes fortes en direction du RAM
- Un levier important pour améliorer l'accueil à domicile



## L'accueil collectif des 0-3 ans

- évolution des crèches en multi-accueil
- accueil à partir de 2 ans à Montpeyroux
- des équipements inégalement répartis
- des gestions diversifiées
- des équipements saturés
- essoufflement du bénévolat
- coût moyen d'une place = 12 682€ (contre 13 582€ pour l'Hérault) dont: Commune: 31%, CAF: 40%, Parents: 20%, Etat: 6%, autres aides: 3%
- Total: 52 salariés dont 10 emplois aidés
- la masse salariale = 81% du budget
- le taux d'occupation moyen est de 85%
- un projet de micro-crèche à St-Pargoire
- des projets dans les 4 bourgs centres



### Approche quantitative des besoins d'accueil des petits

- Au 31/12/2010, 1 245 enfants de moins de 3 ans domiciliés sur le territoire
- 60,8% ont des parents actifs, soit 757 enfants susceptibles d'être gardés.
- Sur ces 757 enfants :
  - **517 enfants sont gardés par un assistant maternel** (568 places potentielles pour 517 enfants accueillis)
  - **119 enfants sont accueillis par les multi-accueils** (119 places potentielles)
- Soit 636 enfants**, qui disposeraient d'une solution « potentielle » d'accueil.
- Restent 121 enfants qui auraient donc recours à une autre solution d'accueil** : famille, amis, crèches d'entreprise, garde non déclarée, « parents-relais »,....

# **Les pratiques et besoins d'accueil des enfants et des jeunes**

### L'offre de service des enfants en périscolaire et extrascolaire

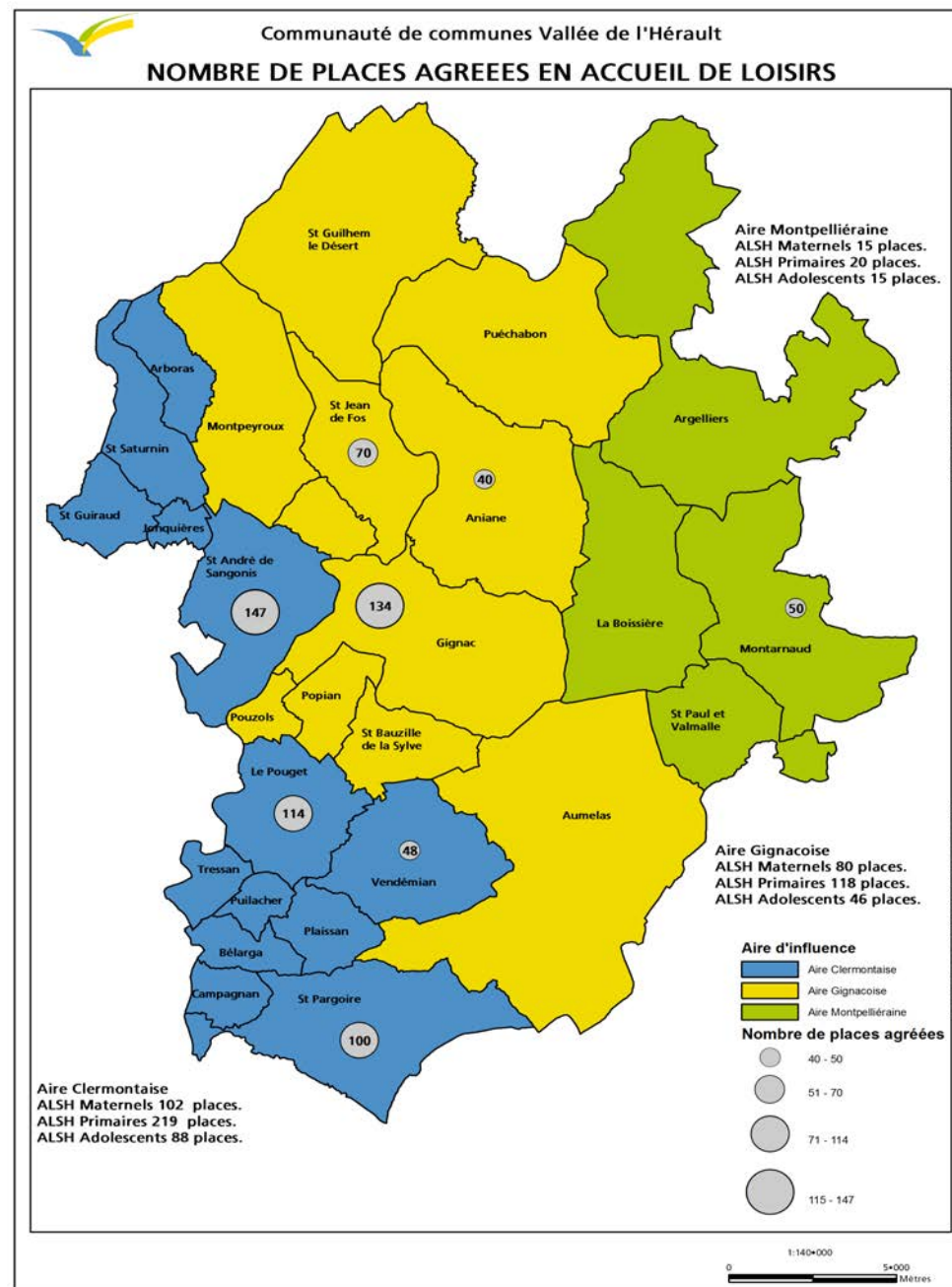
- ❑ Offre d'accueil pour les 3-6 ans : 1 183 enfants
  - 7 ALSH maternels – capacité totale d'accueil de 197 places les mercredis et vacances scolaires
  - 2 ALAE maternels – matins et soirs- (St Pargoire, St-Jean de Fos)
  
- ❑ Offre d'accueil pour les 6-12 ans: 2 432 enfants
  - 8 ALSH primaires – capacité totale d'accueil de 357 places
  - 1 ALAE primaire à St-Pargoire
  
- ❑ Offre d'accueil pour les 12-17 ans: 2 048 jeunes
  - 7 ALSH adolescents – capacité d'accueil de 149 places

**Total: 10 équipements et 703 places**

Une bonne fréquentation des maternels et des primaires pendant les petites vacances scolaires, moindre le mercredi et au maximum de la capacité des structures en période estivale.

## Les accueils de loisirs

- de fortes disparités territoriales
  - une implication forte des communes
  - un accès limité aux habitants de la commune
  - problème de fréquentation par les adolescents
  - un isolement des accueils de loisirs
  - des professionnels en difficulté
  - une évolution des modes de vie des familles qui influent sur le fonctionnement des ALSH
  - des prix de revient de 2,05€ à 11,44€ par jour
- dont: commune: 45%, parents: 23%, CAF: 19%, Etat (emplois aidés: 9%) et autres produits: 4%
- les charges de personnel = 64% du budget



## Les garderies périscolaires

- davantage des garderies que des accueils périscolaires
- des amplitudes horaires insuffisantes
- un service qui permet le maintien des écoles dans les communes
- des expériences d'actions éducatives au sein des garderies
- un service de proximité
- deux projets d'ALAE en cours sur le territoire

## Très peu de services en direction des jeunes

- ❑ des services dans des communes déjà dotées d'autres équipements:
  - Salles pour les jeunes, MJC, LAM, city parcs, ....
  
- ❑ la Mission Locale Jeunes, un rôle structurant sur le territoire:
  - 8 points info jeunes sur le territoire (RIJ)
  - le réseau santé jeune Pays Cœur d'Hérault
  - un espace écoute et parole pour les jeunes
  - le CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault

### Des jeunesses plurielles

- la notion de jeunesse, une invention moderne
- des sous-classifications: pré-adolescence, post-adolescence, « adonaissants », ... qui fluctuent
- les divisions entre les âges sont arbitraires
- ses frontières sont mouvantes (âge de la majorité plus précoce mais âge de l'autonomie financière qui recule)
- période de transition (école, famille..) avant l'intégration (politique, économique et culturelle) et l'autonomie (travailler, avoir un logement, un nouveau foyer....)
- cette jeunesse commencerait vers 12 ans (entrée au collège) pour se terminer vers 30 ans et + (entrée dans la vie active).



## Les jeunesses

- ❑ L'âge de la jeunesse qui s'allonge par les deux bouts entraine un déséquilibre d'animation dans les structures
  - Les 9/11 ans occupent majoritairement l'espace familial et institutionnel, leurs temporalités étant conditionnées par le calendrier parental.
  - Les 11/14 ans s'avèrent être en phase de transition entre cet espace conditionné et une recherche d'autonomie naissante. C'est pourquoi ils ne se retrouvent pas dans l'offre publique existante et notamment dans les ALSH.
  - Les 14 ans et plus, dont les pratiques s'inscrivent plus largement dans l'espace public, cherchent davantage à affirmer leur autonomie. Ils sont de ce fait en attente d'animations et de projets (ponctuels) correspondant à leurs envies et besoins.
- ❑ La gestion des conduites à risques
  - le rapport à l'alcool, la banalisation de la consommation de drogues, la prévention de la délinquance
- ❑ Les jeunes considérés comme un problème ou une ressource ?
  - âge transitoire qu'il convient de faire cesser rapidement
  - ou état qu'il convient de préserver ou de faire durer dans le temps

# **Le point de vue des intéressés**

## Le point de vue des institutions

- Une offre d'accueil collective insuffisante pour les moins de 3 ans
- Un manque d'accueil en occasionnel
- Un territoire étendu et dispersé qui doit rester vigilant pour permettre l'accessibilité aux services
- Un manque de lieux de socialisation pour les 2-3 ans
- Des équipements pour l'enfance qui répondent juste aux besoins actuels mais insuffisants pour répondre aux besoins des futures familles

### Le point de vue des institutions

- Une progression du nombre d'enfants en difficulté du fait de l'augmentation démographique
- Un manque de places d'accueil des publics « en difficulté » et/ou porteurs de handicap
- Peu d'actions et/ou de projets en direction des jeunes
- Le besoin de professionnaliser les équipes d'animation
- Le besoin de définir une politique jeunesse à l'échelle du territoire en partenariat avec les institutions concernées
- Favoriser la valorisation des compétences existantes plutôt que de faire appel à des prestataires extérieurs

### Le point de vue des professionnels de la petite enfance

- Un nombre de places insuffisant dans les crèches
- Le besoin d'accueil en occasionnel
- Le besoin de coordination des différents modes d'accueil (crèches/AM)
- Diminution du nombre de bébés accueillis au profit d'enfants plus grands dans les crèches
- Locaux non adaptés à l'accueil des plus grands (manque de salles)
- Un RAM très attendu par les familles et les AM
- Un fort soutien des municipalités
- Essoufflement du bénévolat dans certaines crèches associatives

### **Le point de vue des professionnels de l'enfance et de la jeunesse**

- Un sentiment d'isolement des acteurs
- Des emplois précaires (CEE, CUI, CDD)
- Le besoin de formation des animateurs
- Une difficulté à toucher le public ados/jeunes
- Des attentes fortes d'organisation, de coordination, de mutualisation
- Un manque de valorisation de l'action éducative de la part des parents

## Le point de vue des familles

- Besoin d'institutions qui favorisent le lien entre temps de travail et temps de la famille
  - jusqu'à 11-12 ans, les familles ont besoin de structures qui soient une prolongement de l'action éducative qu'ils exercent dans la famille
  - après cet âge, les parents sont plus inquiets et attendent que l'institution vienne en complément de l'action parentale (activités qu'ils n'ont pas dans le cercle familial)
- la contrainte des transports est l'obstacle principal
- la mère est généralement le parent le plus disponible
  - elles adaptent leurs temporalités professionnelles à celles de leurs enfants
- des parents demandeurs d'espaces destinés à la parentalité

## Le point de vue des jeunes

- des lieux de rencontre comme mode de socialisation
- une offre peu variée et peu adaptée
- des jeunes en recherche d'adultes « fiables »
- volonté d'une plus grande accessibilité aux services proposées
- l'importance des groupes de pairs
- une perception très positive du territoire
- comportement d'implication des jeunes





## Le point de vue des élus

- ❑ la question de l'accueil des enfants est une préoccupation essentielle
- ❑ plusieurs communes ont développé des possibilités d'accueil diversifiées avec des résultats bénéfiques incontestables
- ❑ face à l'évolution du territoire, les élus sont conscients de la nécessité de relever les défis en matière d'enfance jeunesse pouvant répondre aux besoins des populations
- ❑ la mise en place d'une politique enfance jeunesse intercommunale permettrait de consolider et de développer les services existants ainsi que favoriser leur adéquation face aux besoins et spécificités locales
- ❑ deux conditions sont pourtant nécessaires:
  - harmoniser par le « haut » (qualité des services)
  - veiller à l'implication, au sein des processus de décision, des élus des communes, pilotes jusqu'à présent du bon fonctionnement de ces services

## Les actions transversales

# La parentalité

### un modèle co-éducationnel:

- différents acteurs jouent un rôle dans le développement de l'enfant
- un principe d'action de soutien, voire de rétablissement du lien familial

### fragilité des liens familiaux

des lieux d'accueil pour parents et enfants qui répondent à ces besoins (l'école des parents et des éducateurs, jouons en ludothèque, Terre contact, la compagnie des jeux, Familles Rurales, Vivre à Aniane, Homo Ludens Associés)

des lieux de rencontre très fréquentés par les familles du territoire (notamment les familles nouvellement arrivées)

## L'information, la communication

- un problème de visibilité de l'offre publique dédiée à l'enfance et la jeunesse
- pas de fichier récapitulatif des activités à l'échelle du territoire
- des jeunes passifs sur la recherche d'information

## La mobilité, l'accessibilité

- un territoire vaste avec des villages isolés
- une organisation de transports collectifs pas toujours adaptée aux besoins réels
- un réseau de solidarité informel (covoiturage, organisation des parents entre-eux, autostop,...)
- une adaptation à réfléchir soit par l'organisation des transports, soit par le fonctionnement des structures
  - itinérance des structures d'accueil,
  - diversification des activités par le renforcement de structures déjà existantes,
  - encouragement à l'organisation de covoiturage,...)

### L'inclusion des enfants porteurs de handicap

- explosion de la démographie et donc du nombre d'enfants « en difficulté »
- un territoire mal équipé et peu structuré dans ce domaine (une seule structure spécialisée : l'Ensoleillade, pas de CLIS)
- plus de 350 enfants en grosse difficulté scolaire ou en situation de handicap (pays cœur d'hérault)
- des familles ayant un enfant handicapé en grande difficulté  
( dispersion des lieux de soins, longues listes d'attentes dans les services de proximité, regard bienveillant du village qui n'est plus de mise,.....)
- un manque criant d'AVS formées, d'enseignants spécialisés, de formation pour les personnels de l'enfance

## Conclusions

## L'accueil des 0-3 ans, un enjeu fort pour le territoire

### ❑ Les constats:

- Une demande forte de mode d'accueil à organiser: plus de 120 enfants n'ont pas de solution d'accueil organisé
- Des besoins d'accueil qui vont augmenter avec l'arrivée de nouvelles populations (jeunes ménages avec enfants)
- Des écoles qui n'accueillent plus (ou de moins en moins) les enfants en dessous de 3 ans
- Des équipements multi-accueil saturés
- Une concentration de l'offre d'accueil collectif sur 5 communes
- Un maillage d'AM qui constituent l'essentiel des modes d'accueil (mais qui voient une baisse de leur activité)
- Un RAM en phase de démarrage qui devra répondre à de forts besoins



## Poursuite de la réflexion à partir de 2 axes

- ❑ Le développement de la capacité d'accueil collectif
  - Le renforcement et la coordination des structures existantes pour développer la capacité d'accueil des bourgs centres
  - Et/ou la création de nouvelles structures, à articuler avec les structures existantes pour mutualiser les savoir-faire et optimiser les coûts
- ❑ Le développement des activités du RAM
  - Organiser l'offre d'accueil à domicile sur le territoire
  - Professionnaliser les assistants maternels
  - Informer et aider les parents (notamment sur l'aspect administratif)
  - Développer des actions collectives en lien avec les crèches et les écoles maternelles
  - Permettre aux enfants de bénéficier d'expériences favorisant leur grandissement (sociabilité,...)

## Une fragilité des accueils de loisirs

### □ Trois aspects de fragilité:

- Une couverture territoriale incomplète qui rend de nombreuses parties du territoire sans possibilités ou/et très dépendantes de villes « équipées »
- Un besoin d'adaptation de ces structures à l'évolution des familles (rythmes sociaux qui ont changé, nouvelles attentes des parents et des enfants,...)
- Des locaux, la plupart du temps, inadaptés à l'accueil des enfants

## Poursuite de la réflexion à partir de 3 axes

- ❑ Développer la couverture territoriale des ALSH
  - Antennes décentralisées, ALSH intercommunal,...
  - Développement accompagné d'une réflexion sur l'aide à la mobilité des enfants
  
- ❑ Tendre à l'harmonisation des tarifs des ALSH
  
- ❑ Promouvoir la mise en réseau des ALSH
  - La mutualisation de certains moyens pour davantage de souplesse de fonctionnement des structures
  - L'enrichissement des projets de loisirs éducatifs proposés par les accueils de loisirs

## Les garderies périscolaires, un service de proximité

- ❑ Un service de proximité pour lequel la commune représente l'échelle de mise en œuvre la plus pertinente
- ❑ La Communauté de Communes pourrait soutenir l'amélioration de qualité des animations, la pérennisation des emplois des animateurs , l'intervention des personnels des accueils de loisirs, et également faciliter l'intervention d'associations sportives ou culturelles lors de l'interclasse 12h/14h, par exemple.

## Les jeunes, un enjeu prioritaire pour le territoire

- ❑ 5 axes apparaissent comme prioritaires:
  - Répondre aux besoins spécifiques des adolescents
  - Développer chez les jeunes le sens de l'intérêt général et de l'action collective
  - structurer une offre d'animation équilibrée
  - Favoriser l'accès aux activités à tous les jeunes
  - Développer une action de médiation sociale vers les jeunes pris dans des processus de désocialisation

## Poursuite de la réflexion à partir de ces 5 axes

- Permettre à ces jeunes de se retrouver entre eux dans un cadre sécurisé et fonctionnel
- leur garantir une présence d'adultes référents sur lesquels ils peuvent s'appuyer et compter
- Soutenir l'émergence de projets favorisant la responsabilité des jeunes
- Répondre aux besoins de sociabilisation des jeunes au travers d'activités diverses
- Multiplier les lieux supports et les relais d'information, favoriser la découverte d'activités nouvelles, garantir une continuité éducative entre l'enfance et la jeunesse